

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'ASL mercredi 4 décembre 2024 **Salle paroissiale de Montredon, 30 traverse de Carthage 13008 Marseille**

Ordre du Jour :

- Point sur les actions juridiques 2020/2024
- Rencontres avec les autorités et élu(e)s en novembre 2024: Préfecture, mairie, député
- Poursuite de l'action associative avec nos partenaires UCL et FARE Sud et d'autres associations -
- Préparation de l'Assemblée Générale de l'ASLS (date à arrêter) - -
- Questions diverses...

Nomination d'un président/secrétaire de séance : Gilles Turin

Présentation des coordinateurs en charge de préparer les dossiers et de coordonner les actions :

- Elisabeth Oliva
- Rolland Dadena
- Gilles Turin

Point sur les actions juridiques 2020/2024 :

Ces actions ont été menées conjointement avec UCL et FARE sud , l'ensemble de ces actions ont coûté de l'ordre de 30 000 euros (honoraires d'avocat) financés par les dons collectés auprès des particuliers.

- Dépôt de plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui : l'instruction suit son cours depuis 2021 date à laquelle un juge d'instruction a été nommé, elle a pour but de définir les différentes responsabilités. Cette plainte a notamment permis de faire bouger les lignes, d'accélérer le processus de mise en sécurité de la zone littoral sud, notamment entre Samena et Callelongue 20 dépôts pollués ont été identifiés et un processus de mise en sécurité a été défini il est en cours de mise en œuvre (début des travaux en septembre 2025) un comité de d'information et de suivi, piloté par la préfecture a été mis en place et nous en sommes membre.
- Recours contre les autorités (mairie, métropole, état) pour carence fautive et mise en danger
 - délibération en cours (décembre 2024) le rapporteur public du tribunal administratif a proposé de demander à l'État de faire réaliser les travaux de mise en sécurité du crassier sous 6 mois ainsi que les servitudes d'utilité publique sur tous les terrains pollués, il a insisté sur l'indépendance légale entre la mise en sécurité (besoin immédiat) et le projet de réhabilitation.
- Recours contre les permis de construire :
 - le tribunal administratif a annulé les permis de construire, (juillet 2024)
 - Ginkgo a fait un pourvoi auprès du Conseil d'État, le rapporteur du conseil d'état propose de ne pas admettre le dossier de pourvoi, (il y a de bonne chance que le CE suive le rapporteur) décision du CE, prévu d'ici janvier 2025.

Rencontres avec les autorités et élu(e)s en novembre 2024: Préfecture, mairie, député

- Nous avons rencontré la Secrétaire générale adjointe de la préfecture (rang de préfète) avec la Directrice de la citoyenneté, nous avons exposé le problème de la friche Legré-Mante depuis 2009, exprimé notre vision sur le futur et insisté sur le besoin d'une implication de la préfecture, en donnant comme exemple le comité d'information et de suivi de la mise en sécurité des Calanques; la rencontre a duré 1h30 nos interlocuteurs nous ont écouté, le message a été reçu.
- Rencontre avec Madame Fortin maire du 6/8eme. Nous avons exprimé le souhait des

riverains d'un aménagement d'urbanisme qui tienne compte d'être à l'entrée du Parc national, et proche de site protégé, et surtout tienne compte de la santé publique, de la circulation, ... nous avons insisté sur la nécessaire implication de la mairie et de la préfecture, pour garantir ces objectifs

- Rencontre avec le député Laurent Lhardit, même discours que devant la mairie, ...

En résumé les 3 instances nous ont (enfin) écoutés

Poursuite de l'action associative avec nos partenaires UCL, FAREsud et d'autres associations

- Nous sommes partenaires/membre de plusieurs associations ce qui nous permet de bénéficier de leur compétences en dépollution et/ou aménagement et/ou juridique. Exemple le collectif 'Laisse Béton' qui fédère sur Marseille plusieurs associations qui luttent contre les constructions abusives ...

Préparation de l'Assemblée Générale de l'ASLS

- compte tenu de l'actualité de l'association (surcharge au dernier trimestre suite aux audiences du tribunal administratif), il est décidé de tenir l'assemblée générale de l'association au mois de janvier 2025.
- après discussion du CA et information sur la disponibilité d'une salle au Centre social et culturel Mer et Colline la date du lundi 27 janvier 2025 à 18H est retenue.

Questions diverses :

- la cotisation 2025 n'est pas augmentée, elle est maintenue à 10 euros 'minimum', .
- Il est rappelé que l'ASLS est une association d'intérêt général qui permet une défiscalisation des dons, le trésorier vous enverra courant janvier un document récapitulatif fiscal pour l'année 2024
- Quelles actions pour le futur :
 - nous proposons une concertation avec la mairie, la préfecture et le propriétaire sur la réhabilitation du site Legré-Mante avec pour :
 - **Objectif :**
 - Concilier sécurité, santé publique, urbanisme et environnement
 - **Enjeux :**
 - -Mettre la santé et la prévention au cœur du projet de réhabilitation.
 - - Projet d'urbanisme et de réhabilitation à caractère d'intérêt général.
 - -Environnement, paysage, biodiversité, protection du massif de Marseillevéyre, du Parc national des Calanques, et du Littoral.
 - **Méthode et facteurs de réussite :**
 - -Respect de la réglementation et des décisions de justice
 - - Portage politique fort (Etat, Mairie, élus)
 - - Appui économique partenarial.
 - - Dispositif d'appui spécifique « Sites et sols pollués » (Expertise Ademe).
 - - Concertation, Comité de suivi de site (CSS), tiers de confiance,
 - - Mobilisation des dispositifs de santé et de contrôle, comme l'InvS, Inéris ARS, Atmosud, PMI, PPI, BMP, indépendamment des dispositifs réglementaires mis en oeuvre par les entreprises intervenantes.
 - **Autres dispositifs :**
 - Nomination d'un garant de la concertation
 - Garanties financières de bon achèvement

Un pot amical de fin d'année a clôturé la réunion